

NOUVEAU SERVICE IPECA

Savez-vous qu' IPECA assure la prise en charge de consultations chez le psychologue ?

Depuis le mois d'avril, IPECA rembourse 4 consultations psychologiques sur l'année, avec ou sans prescription médicale et dans la limite de 60€ par séance.

Cette prise en charge concerne également les ayants droit MSAé

Certes, il s'agit pour l'instant d'une prise en charge sur l'année 2021, avec un nombre limité de séances. Mais c'est un bon début et nous pouvons espérer que ce dispositif sera reconduit sur les prochaines années.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !

En savoir plus sur la prestation ? Cliquer ici → [Lien IPECA](#)

ACTION SOCIALE

Savez-vous que des **commissions sociales** sont organisées régulièrement par IPECA et Airbus, en lien avec les assistantes sociales, afin d'apporter un soutien ponctuel aux salariés et leurs familles dans les moments difficiles ?

N'hésitez pas à contacter vos délégués de secteurs et/ou vos représentants IPECA qui pourront vous soutenir dans vos démarches.

La CFTC demandera une harmonisation des contrats
concernant le niveau de prestations (Cadre et Non-Cadre)
suite à la fusion MSAE et IPECA

CFTC'est ASSURER VOTRE PROTECTION !